



Durée de préavis de ma dédite suite à une fin mission d'intérim

Par **NathalieM**, le **17/09/2012** à **15:24**

Bonjour, rnJ'ai fini une mission d'intérim le 30 juin 2012. Depuis, je n'ai pas retravaillé. Je suis inscrite en tant que demandeur d'emploi depuis juillet 2011. Je voulais savoir quelle est la durée de mon préavis de dédite de logement. Certaines personnes me disent qu'une fin de mission d'intérim n'est pas considéré comme une perte d'emploi donc mon préavis serait de 3 mois. D'autres personnes me parlent de l'arrêt n°1783/2002 du 19 septembre 2002 qui dit que le préavis serait d'un mois. Qu'en est-il vraiment ? Mon préavis au final serait d'un mois ou de 3 mois ? rnJ'ai essayé de garder mon logement mais hélas je ne peux plus faire face aux factures et dois donc quitter ma location au plus vite.